



M. le secrétaire d'Etat chargé des Transports

M. Alain VIDALIES

246 boulevard Saint-Germain

75007 PARIS

Paris, le 13 septembre 2016

Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé des Transports,

Le Mouvement des Taxis Solidaires vous réaffirme par la présente sa volonté de voir aboutir le projet de fonds de garantie et encourage le gouvernement à mettre en place ce dispositif le plus rapidement possible .

Néanmoins, LMTS a des inquiétudes quant aux moyens d'alimenter ce fond. Compte tenu de la situation actuelle et de l'incapacité des autorités à faire appliquer la loi d'octobre 2014 dite Thévenoud, penser que les chauffeurs de taxis financeront eux mêmes ce fond est inconcevable. Nous rappelons au gouvernement la nécessité de ne taxer que les plateformes du secteur du transport responsables du chaos et de la précarité qui règnent aujourd'hui.

LMTS demande également que le prix de rachat ne soit pas plafonné mais qu'il corresponde au prix d'acquisition plus l'inflation .Il nous semble important de prendre en considération la situation critique des chauffeurs notamment ceux ayant achetés leur licence à plus de 160 000 euros. Dans la même optique, LMTS propose que les salariés et les locataires puissent bénéficier d'un prêt à taux zéro afin d'acquérir une licence et sortir du système esclavagiste de la location et du salariat présent dans le taxi.

Cependant nous aimerions rappeler que toutes ces mesures ne permettront en aucun cas de résoudre la crise dans laquelle le secteur de transports de personnes se trouve . La mise en place d'un agrément, qui aura pour but de réglementer l'accès à la profession de "plateforme de mise en relation", est absolument nécessaire afin de stopper l'anarchie qui règne dans notre secteur d'activité .Cet agrément permettra ainsi ,une concurrence saine et loyale entre les différents acteurs du transport de personnes de moins de neuf places.

A New York, les autorités ont instauré une licence administrative afin d'éviter que des plateformes, multinationales, disposant de moyens financiers importants ,s'appuyant sur les plus grands cabinets d'avocats , contournent les lois, et usent de tous les moyens légaux pour faire traîner les procédures sur plusieurs années comme on peut le constater en France , où , en attendant le verdict final, beaucoup de taxis français auront fait faillite. LMTS est donc en faveur d'un fond de garantie équitable mais insiste sur la nécessité de mettre en place un agrément pour l'accès à la profession de "plateforme de mise en relation".

Dans l'attente de la mise en place rapide du fonds de garantie, et de l'agrément veuillez agréer, Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des Transports, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour LMTS Missouri Abdelkader